

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BERNARD
DE LA SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Bernard, dûment invité par convocation le treize novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. Bertrand IVAIN, Maire.

Etaient présents : Mmes, Sandrine ENDERLIN, Séverine GASSER, Brigitte MOSER, Sylvie REICHEL, Elise ROESLIN
MM. Daniel BROBST, Sylvain DELCLOS, Bertrand IVAIN, Matthieu PETER, Hubert SCHWARTE, Christian STIMPFLING, Pascal SIEGRIST.

Procurations :

Mme Isabelle DOCKWILLER a donné procuration à M. Bertrand IVAIN pour voter en son nom
Mme Vanessa KUHN a donné procuration à Mme Sylvie REICHEL pour voter en son nom
M. Bertrand BUCH a donné procuration à M. STIMPFLING Christian pour voter en son nom

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation des derniers comptes rendus de réunions.
3. Comptes rendus par les délégués des réunions des différentes structures intercommunales.
4. Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
5. Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement
6. Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service de collecte et d'élimination des déchets
7. Rapport annuel d'activité de la Communauté de Communes du Sundgau 2023
8. Nouvelle convention RGPD 2025 – 2026
9. ONF : Programme des coupes 2024 – 2025
10. ONF : Programme des travaux 2025
11. Mise en ligne du site internet
12. Divers

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Subvention exceptionnelle : UDSP
Les membres du conseil municipal acceptent l'inscription de ce nouveau point à l'ordre du jour.

1 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. Christian STIMPFLING est désigné Secrétaire de Séance

2 – APPROBATION DES DERNIERS COMPTES RENDUS DE REUNIONS

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les comptes rendus des précédentes réunions.

3 - COMPTES RENDUS PAR LES DELEGUES DES REUNIONS DES DIFFERENTES STRUCTURES INTERCOMMUNALES.

EPAGE – COMITE SYNDICAL – Bertrand IVAIN – Christian STIMPFLING – 12 OCTOBRE – FRIESEN

Les différents points à l'ordre du jour étaient, l'approbation d'une convention pour la gestion de la Digue de Bisel entre la commune de Bisel, Rivières de Hautes-Alsace et l'EPAGE, la présentation des actions entreprises suite au rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de l'EPAGE Largue ainsi que la présentation des animations de Natura 2000. La prolongation de la

convention de la protection sociale complémentaire prévoyance au sein du CDG a été également approuvée. La réunion s'est finie par une visite sur le terrain au sein de la commune de Friesen.

SIAS – CONSEIL D'ECOLE - Bertrand IVAIN – 15 OCTOBRE – SPECHBACH

Deux sujets ont été abordés lors de cette réunion, le premier, celui du transport scolaire où des parents d'élèves demandent pourquoi un enfant scolarisé à Saint-Bernard et habitant à Spechbach-le-Haut ne peut pas se rendre avec le car de ramassage scolaire à Spechbach-le-Bas pour rejoindre son frère. Après discussion, cela est désormais possible en respectant trois critères :

- L'engagement des parents à inscrire l'enfant sur l'année scolaire
- Faire partie d'une fratrie
- Limite des places disponibles

Le deuxième point abordé est l'effectif de la rentrée 2024 avec 148 élèves répartis dans 6 classes (8 élèves de plus que l'année dernière) avec 24 PS / 13 MS / 17 GS / 17 CP / 22 CE1 / 16 CE2 / 12 CM1 / 27 CM2. M. le Maire s'interroge sur la gestion de l'effectif quand les 27 CM2 quitteront l'école à la rentrée prochaine.

Le personnel dans l'école n'a pas vécu de grand changement hormis le remplacement pour un an de Mme GASSER (disponibilité) par Mme KINDBEITER. Les exercices de sécurité sont déjà planifiés pour ce début d'année.

Coopérative : le budget a été évoqué avec la demande de participation volontaire des parents à hauteur de 20€ pour financer les différentes manifestations culturelles et sportives. L'école organise également la semaine du goût sur le thème des fruits et légumes. Différentes sorties au Zoo de Mulhouse sont prévues. Un embellissement de la cour de l'école sur le thème de l'amitié sera réalisé par les élèves, la commune remercie l'entreprise ENDERLIN pour la fourniture du panneau en bois. Les classes préparatoires et élémentaires iront durant l'année à la piscine de Tagolsheim.

Les classes élémentaires iront au Markstein pour 4 jours de ski (si la météo le permet) où le coût est de 185€ par élève.

TEA : RAPPORT D'ACTIVITE

Ce rapport présente les événements marquants de l'année écoulée, les chiffres clés, les différents contrôles et le budget fonctionnement et investissement de l'année écoulée.

Monsieur le Maire précise dans un premier temps que ce rapport et les suivants sont disponibles sur les sites respectifs de chaque organisme ou en version papier au secrétariat de mairie sur demande.

4 – RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau compétente en eau potable de présenter pour l'exercice 2023 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Il appartient à chaque maire de présenter également ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

5 – RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article D. 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau de présenter pour l'exercice

2023 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets.

Il appartient à chaque maire de présenter ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets.

6 – RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET D'ELIMINATION DES DECHETS

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article D. 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau de présenter pour l'exercice 2023 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets.

Il appartient à chaque maire de présenter ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets.

7 – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUNDGAU 2023

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau de présenter pour l'exercice 2023 un rapport d'activité.

Il appartient à chaque Maire de présenter ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes Sundgau.

8 – NOUVELLE CONVENTION RGPD 2025 – 2026

Adhésion à la mission mutualisée RGPD proposée conjointement par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle, et désignation d'un délégué à la protection des données (DPD).

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle proposent conjointement à leurs collectivités une mission mutualisée d'accompagnement dans la démarche de mise en conformité au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) des traitements de données personnelles.

Le Maire expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2025-2026 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données

personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle (« CDG54 »)

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement (la collectivité).

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens entre des centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interrégion Grand Est-Bourgogne-Franche Comté, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle exerce, sous leur égide respective, une mission mutualisée d'accompagnement à la démarche de mise en conformité au RGPD auprès de collectivités volontaires basées dans leur ressort départemental.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec ces centres de gestion et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin s'inscrit dans cette démarche.

Cette mission mutualisée d'accompagnement à la conformité au RGPD proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle est dénommée « mission RGPD mutualisée des CDG ».

La précédente convention ayant pour échéance le 31 décembre 2024, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet au 1^{er} janvier 2025. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre des précédentes conventions est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition

Par la présente délibération, nous nous proposons d'adhérer à la mission RGPD du centre de gestion.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission.

LE MAIRE PROPOSE A L'ASSEMBLEE

- D'adhérer à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- De l'autoriser à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,
- De désigner auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

DECISION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

- **D'AUTORISER** le maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité
- **D'AUTORISER** le maire à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;
- **D'AUTORISER** le maire à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité

9 – ONF : PROGRAMME DES COUPES 2024 – 2025

M. STIMPFLING prend la parole pour présenter les prévisions des coupes 2025.

Lors d'une rencontre avec M. LEY, le mercredi 13 novembre 2024 pour évoquer le programme des coupes et des travaux pour l'année à venir.

Une remarque a été faite à M. LEY, concernant le délai de paiement des bois qui sont extrêmement longs. M. LEY a communiqué qu'il y a un manque de personnel dans ce service et que nous ne sommes pas la seule commune impactée.

M. STIMPFLING communique sur le fait que la commune a vendu 60 m3 de BIL à une entreprise allemande. Entre temps, le coût de la TVA sur les ventes de bois est passé de 10 à 20%, les allemands ne veulent donc plus prendre ce bois au vu de l'augmentation. M. le Maire et M. STIMPFLING sont dans l'attente d'un retour de M. LEY, qui a participé à une réunion à ce sujet.

M. STIMPFLING propose aux élus la reconduction du prix du stère à 60€ et de ne pas accepter la proposition de M. LEY de passer le prix du stère à 65€.

Monsieur le Maire explique que la commune ne veut pas gagner d'argent avec la forêt.

Vu l'état prévisionnel des coupes en forêt communale pour l'exercice 2025 présenté par l'O.N.F. portant sur un volume global de 340 m3 réparti de la manière suivante :

- 340 m3 de coupes à façonner des parcelles 1 – 9 – 15 – 19 et 23 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve les prévisions de coupes des parcelles 1 – 9 – 15 – 19 et 23 pour un volume global de 340 m3.

Approuve la reconduction du prix du stère à 60€.

10 – ONF : PROGRAMME DES TRAVAUX 2025

M. STIMPFLING continue les explications avec le point précédent, et indique qu'il y aura des travaux au niveau de la parcelle 13 pour la création d'une place de retournement pour les camions. Il indique également que dans les tarifs présentés par la suite, la taxe de l'ONF n'est pas comprise dans les différents montants.

Vu le programme des travaux établi par l'O.N.F. pour l'exercice 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le programme des travaux d'exploitation des bois façonnés présenté par l'OFFICE NATIONAL DES FORETS en forêt communale de Saint-Bernard pour l'exercice 2025 ;
- **Approuve** l'état prévisionnel des coupes à façonner et bois non façonnés pour un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes s'élevant à 18 000-€ H.T. pour un volume de 340 m3 ;
- **Délègue** le Maire pour le signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal ;

- **Vote** les crédits correspondants à ce programme :
 - 4 600.- € H.T. pour les travaux de maintenance parcellaire, de plantation/régénération, sylvicoles et d'infrastructure ;
 - 8 160.- € H.T. pour les travaux d'exploitation des bois façonnés.

11 – MISE EN LIGNE DU SITE INTERNET

Avant la mise en ligne du site internet qui interviendra cette semaine, M. le Maire souhaiterait que les élus valide celui-ci. La présentation se fait, des corrections sont proposées.

M. le Maire indique que ce site est évolutif, il est possible de tout faire grâce au logiciel que nous avons.

Suite à la présentation, les élus félicitent Mme STACKLER pour le travail accomplie.

12 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : UDSP (UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS)

L'Union départementale des sapeurs-pompiers nous a fait une demande de subvention début d'année. Le montant de la subvention est arrêté à hauteur de 20€ par pompier actif, sur la base de l'effectif de 2023, soit 11 pompiers actifs, selon ce courrier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'attribuer une subvention en 2024 à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers à hauteur de 220€.

Approuve le principe d'inscrire l'UDSP dans la liste des organismes subventionnés par la commune chaque année.

11 – DIVERS

- **Travaux rue Sainte-Catherine :**

M. le Maire informe que les travaux rue Sainte-Catherine vont démarrer cette semaine, mercredi 20 novembre à hauteur du numéro 15 pour la mise aux normes du trottoir, la réparation des avaloirs, le remplacement des bordures fortement usées et également la mise en place d'un dos d'âne au niveau de la limite de propriétés du N°22 rue Sainte-Catherine. Ces dos d'âne ne seront pas aussi haut que celui de la rue Principale.

- **Cimetière :**

M. le Maire communique aux élus que nous sommes sans nouvelles de M. GASSMANN malgré nos différentes prises de contact par téléphone ou se rendant sur place. M. le Maire et les adjoints auront un rendez-vous le mardi 19 novembre avec une autre entreprise.

- **Fin du déploiement du cuivre :**

M. le Maire indique que nous sommes dans le lot des premières communes en France où le déploiement du cuivre va être arrêté. Le secrétariat de mairie a réceptionné de la part de Rosace un tableau indiquant toutes les adresses du village non raccordé à la Fibre. Un certain nombre d'adresse sur ce tableau n'existe pas où n'ont pas d'intérêt à être fibré, exemple donné l'Eglise. Deux adresses risquent d'être gênées par ce changement, il s'agit des deux maisons éclusières, où la fibre n'est pas du tout présente.

- **Subvention 2025**

M. le Maire présente aux conseillers l'Association Calathea située à Saint-Bernard. Celle-ci participe pour la seconde fois au Raid découverte Betz'Elles des Sables. Le départ est prévu pour mars 2025 pour une édition en Jordanie afin de soutenir l'association locale Green Ajlun qui œuvre pour l'environnement. Le projet est la plantation d'arbres avec l'installation d'un système d'irrigation à Ajlun en Jordanie.

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'inscrire cette association au tableau des subventions pour l'année 2025.

- **JSP :**

Mme ROESLIN demande à partir de quel âge les enfants peuvent entrer au JSP. M. le Maire communique qu'à partir de 11 ans pour les Centres de Dannemarie et Spechbach et 12 ans pour le Centre d'Altkirch.

- **Inscriptions en mairie :**

M. le Maire communique que le droit local s'applique pour les inscriptions en mairie. Il n'est plus obligatoire dans le reste de la France de s'inscrire en mairie, mais qu'en Alsace Moselle cela reste obligatoire.

- **Formation STACKLER Céline :**

Céline STACKLER s'est rendue à Nancy pour participer à deux jours de formation sur le conseil municipal. Une formation très enrichissante, qui expliquait la procédure de la convocation des élus au conseil jusqu'au classement des documents dans le registre.

- **Bac à sel :**

M. DELCLOS pose la question si les bacs de sel ont été commandés et si oui, quand aura lieu l'installation au vu de la météo annoncer courant de semaine. M. le Maire communique que deux bacs de sel ont bien été réceptionnés et seront installés dans la semaine par l'ouvrier communal rue Kapellacker.

- **Lavoir :**

M. BROBST communique qu'il faudrait entreprendre des travaux au niveau du lavoir du village. Le Maire communique qu'il a déjà alerté et eu un rendez-vous sur les lieux avec l'Epage. Lors de ce rendez-vous, il a été dit qu'il n'était pas possible d'aller dans la Largue avec une pelleteuse pour des soucis d'huile moteur dans l'eau et de remous de la vase.

M. le Maire répond que la commune envisage l'abattage d'un ou plusieurs arbres autour du lavoir.

- **Arbre dans la Largue :**

Plusieurs arbres sont en train de pourrir communique M. PETER, certains sont dans la Largue et d'autres menacent de tomber dans celle-ci. M. le Maire répond que le traitement et l'entretien de la ripisilve sont du ressort de l'EPAGE.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

Monsieur le Maire
Bertrand IVAIN



Secrétaire de Séance
Christian STIMPFLING

